



EPALINGES

## **PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N°5/2014**

**Concerne : Création d'un tronçon de trottoir au chemin des Roches –  
Demande d'un crédit de construction**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation une demande d'un crédit de construction d'un montant de CHF 86'000.-- (huitante-six mille francs) pour la création d'un tronçon de trottoir au chemin des Roches.

### **1. Préambule**

Afin de poursuivre la politique d'amélioration de la sécurité des piétons partout où cela est possible sur le territoire communal, la Municipalité a décidé de mettre à l'étude le prolongement du trottoir existant du chemin des Roches. La décision de construire un tronçon de trottoir sur la parcelle RF 60 d'Epalinges encore durant l'année 2014 se justifie dans la mesure où la construction du collecteur séparatif qui relie le chemin du Petit-Vennes au chemin des Roches sera achevée au printemps 2014, et qu'il apparaissait donc judicieux d'effectuer le tronçon de trottoir projeté immédiatement à la suite du chantier de mise en séparatif des collecteurs EU-EC reliant le chemin du Petit-Vennes au chemin des Roches.

### **2. Travaux projetés**

Ce projet inscrit au plan des investissements 2014/2018 consiste en la construction et la prolongation du trottoir existant le long du chemin des Roches d'une longueur d'environ 35 m et d'une largeur de 1.60 m.

Nous profiterons de la réalisation de cet ouvrage pour améliorer l'éclairage public par la pose de deux candélabres supplémentaires. Afin d'assurer une uniformité de l'éclairage, nous avons prévu deux candélabres de 5.50 m + crosse qui devraient être équipés en principe, de luminaire Minilux 2 Sodium 70W.

./.

### 3. Planning

La mise à l'enquête du projet de trottoir, de la cession au domaine public d'une bande de terrain de la parcelle N° 60 ou de l'inscription d'une servitude de passage sur le bien-fonds (parcelle N° 60) en faveur de la Commune d'Épalinges est prévue durant le premier trimestre 2014.

Sous réserve du résultat de l'enquête publique et du processus relatif à l'aliénation d'une fraction de la parcelle N° 60 ou à l'inscription d'une servitude, ainsi que de l'adoption de ce crédit par le Conseil communal, ces travaux devraient débuter dans le courant du mois d'avril 2014 et se terminer fin mai 2014.

### 4. Coût des travaux

Selon le devis établi, le coût des travaux se présente comme suit :

Travaux de génie civil	CHF	45'500.00
Travaux clôtures et plantations	CHF	8'000.00
Eclairage public	CHF	4'800.00
Signalisation routière	CHF	3'200.00
Honoraires de l'ingénieur civil	CHF	7'900.00
Honoraires du géomètre officiel	CHF	12'500.00
Divers et imprévus	CHF	4'100.00
<b>MONTANT TOTAL NET TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>86'000.00</b>

C'est un crédit de CHF 86'000.-- (huitante-six mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer le projet sans recourir à l'emprunt.

En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle qui en découlerait est estimée à CHF 2'132.80 (calculée à 2.48 %).

Hormis l'amortissement comptable, l'éventuel service de la dette et une très légère augmentation du coût de l'éclairage public, cette réalisation n'entraînera pas de nouvelle charge de fonctionnement.

## 5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité n° 5/2014 du 17 février 2014,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 86'000.-- (huitante-six mille francs) pour la création d'un tronçon de trottoir au chemin des Roches, tel que présenté dans le préavis n° 5/2014;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur;**
4. **d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes démarches utiles concernant la cession à la commune d'une portion de la parcelle N° 60 ou de la constitution d'une servitude, et à signer tous les actes notariés, officiels ou administratifs concernant cet objet.**

Epalinges, le 17 février 2014

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Maurice Mischler

Alexandre Good

Annexe : plan de situation

**Représentant municipal délégué : M. Bernard Krattinger**

# Commune d'Epalinges

Chemin des Roches

Construction d'un trottoir sur la parcelle 60

Affaire: n°3100

Bureau technique

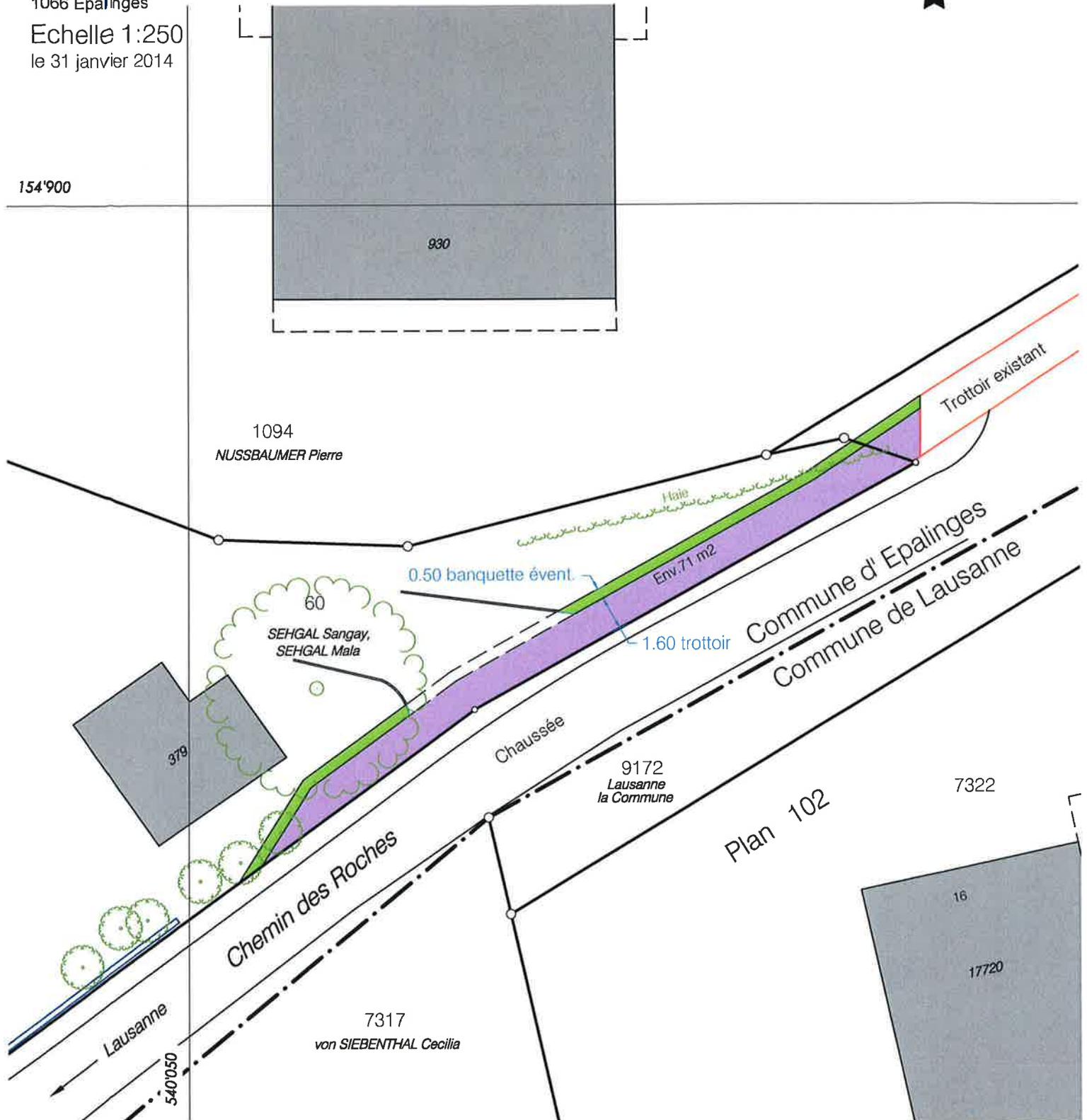
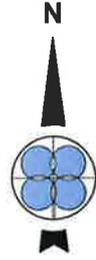
Bernard Gleyre

Route de la Croix-Blanche 40

1066 Epalinges

Echelle 1:250

le 31 janvier 2014



Situation cadastrale

BBHN SA

Ingénieurs EPFL-SIA, Géomètres brevetés

Géomatique - Génie rural - Génie civil

Mensurations spéciales 3D - Laser

scanning

Route de la Croix-Blanche 42

1066 Epalinges

Tél.: 021/ 784'02'74 Fax: 021/ 784'02'94

n°dossier technique: 315049.091 EG